

# Charte du Clea

## **S'exprimer, s'organiser, contester : ce n'est pas du terrorisme !**

Le Comité liberté d'expression et d'association (Clea) est une association de fait dont l'objectif est de défendre le droit à la liberté d'expression et à la liberté d'association dans le cadre du droit légitime à la contestation.

### ***Le Clea est un lieu d'information.***

Le Clea estime que les nouvelles lois et dispositions « anti-terroristes » déployées par les Etats, sous l'influence du gouvernement et de la diplomatie des Etats-Unis d'Amérique, grâce au catalyseur que furent les attentats du 11 septembre 2001, représentent une mise en question inacceptable des libertés et renforcent le processus de criminalisation des mouvements sociaux et de la contestation sociale. La notion de terrorisme est floue, inutile et dangereuse parce qu'elle est utilisée à des fins politiques de disqualification des mouvements contestataires. Le terrorisme est présenté comme un danger pour la démocratie mais, dans la pratique, c'est au nom de la lutte contre le terrorisme que nos libertés sont menacées.

Le Clea, en synergie avec le Comité T, informe la société civile et les responsables politiques des dangers que représentent les dispositions « anti-terroristes » en général et, au cas par cas, des actions de répression contre la contestation sociale.

### ***Le Clea est un lieu de rassemblement.***

Le Clea se veut un lieu de rencontre favorisant la constitution d'un front large, démocratique et international pour que puissent être soutenus ceux qui, en raison de leur engagement politique, subissent la répression de leur liberté de contester, de s'exprimer et de s'associer. Il faut que leurs droits à la contestation et à la prise de parole, théoriquement garantis par les traités et constitutions, soient effectifs.

Le Clea se veut être un rempart et un porte-voix de la contestation sociale contre la répression. Il est le défenseur du droit légitime de contester, de s'organiser et de s'exprimer.

### ***Le Clea est un comité de soutien.***

Le Clea défend les personnes qui sont engagées dans des mouvements contestataires ou qui, simplement, usent de leur liberté d'expression et d'association pour faire entendre une parole libre et autonome.

Le cas de Bahar Kimyongür, qui est à l'origine de la naissance du Clea, est emblématique à cet égard. Pour s'être exprimé contre les pratiques de l'Etat turc et s'être organisé en conséquence, il est poursuivi au titre des nouvelles lois d'exception, pour délit d'appartenance. Bahar est le symbole des dangers que les lois anti-terroristes font peser sur les principes démocratiques. Ces dispositions conduisent à cette situation intolérable où la vie d'un homme est sacrifiée à la raison d'Etat.

Le Clea cherchera à prendre toutes mesures similaires à l'action qu'il mène en soutien à Bahar Kimyongür pour protéger les personnes qui feront l'objet de répression politique en Belgique ou ailleurs en Europe.

### ***Le Clea est un lieu d'action.***

La démocratie n'est jamais définitivement acquise mais relève d'un processus qui nécessite un engagement quotidien de la part de ceux qui prétendent la faire vivre. Les droits et les libertés sont des conquêtes qui ne se concrétisent que par leur réaffirmation permanente. Pour lutter contre la répression politique, les dispositifs et les lois liberticides, notre moyen d'action est la mobilisation citoyenne.

- ✓ ***Le Clea affirme le droit de s'exprimer, de s'organiser et de contester.***
- ✓ ***Le Clea combat les législations et les dispositifs d'exceptions liberticides tels que la loi sur les organisations terroristes.***
- ✓ ***Le Clea soutient les personnes victimes de la répression politique, notre première campagne vise à défendre Bahar Kimyongür.***

Bahar est la cible de la répression policière et judiciaire internationale parce qu'il s'exprime et agit pacifiquement contre la politique intérieure de la Turquie. Nous soutenons Bahar, parce que la répression dont il est l'objet est inacceptable pour ceux qui défendent les libertés. Nous soutenons Bahar parce que la demande d'extradition que la Turquie a formulée à son endroit risque de le mettre entre les mains des tortionnaires qu'il dénonce et que sa vie est en danger.

Bahar Kimyongür est sympathisant du DHKC et membre du bureau d'information de ce dernier à Bruxelles. Cette organisation politique turque est inscrite sur la liste des organisations terroristes dressée par l'Union Européenne à la suite de celle produite par les Etats-Unis d'Amérique. Le Clea remet en question le bien-fondé de ces listes et s'inquiète que les organisations et les personnes qui y sont inscrites n'aient pu se défendre de cette inscription.

Le Clea décide de ne pas se positionner à l'égard de l'action du DHKC en Turquie. Par contre, le Comité dénonce l'utilisation en Belgique des lois anti-terroristes contre ce mouvement.

- ✓ *Le Clea exige que Bahar Kimyongür ne soit pas extradé vers la Turquie.*
- ✓ *Le Clea exige que la Belgique protège son ressortissant et obtienne son rapatriement dans son pays.*
- ✓ *Le Clea exige la liberté pour Bahar Kimyongür.*